



OFFRE D'EMPLOI

Technicien.ne en foresterie (Gaspé, New Richmond, Amqui)

Être un.e technicien.ne en foresterie à la SOPFIM, c'est coordonner et participer aux travaux forestiers reliés aux programmes de protection des forêts. Plus qu'un.e technicien.ne, deviens un.e protecteur.trice de la forêt !

Responsabilités :

Sous la responsabilité de l'adjoint aux relevés, le.la technicien.ne coordonne les travaux terrain des ouvrier.ères forestier.ères durant la saison opérationnelle.

Les défis proposés sont :

- Coordonner l'ensemble des travaux d'échantillonnage effectués par les équipes d'ouvrier.ères forestier.ères du secteur sous sa responsabilité ;
- Participer à la formation des employé.es et des étudiant.es sous sa supervision ;
- Élaborer et appliquer les suivis relatifs au contrôle qualité des évaluations en forêt ;
- Assurer la disponibilité des matériaux et des consommables ;
- Produire un rapport périodique de l'avancement des travaux, des observations réalisées et des difficultés rencontrées à son.sa supérieur.e ;
- Appliquer les normes SST et environnementales.

Rémunération et conditions de travail offertes par la SOPFIM :

- Emploi d'une durée de 25 à 30 semaines (mi-avril à fin octobre 2025) ;
- Un taux horaire à partir de 27,24 \$;
- Horaire de travail de 80 h aux deux semaines ;
- Possibilité de temps supplémentaire en période de pointe.



L'échelle de traitement du poste de Technicien en foresterie correspond à celle prévue pour la classe d'emploi 700 de la convention collective de la SOPFIM.

Exigences requises par le poste :

- DEC en foresterie ou dans un domaine connexe ;
- Posséder 2 ans d'expérience pertinente ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Savoir utiliser la suite Microsoft Office ;
- Être apte à lire, à travailler et à s'orienter avec les cartes topographiques forestières et écoforestières.

Aptitudes recherchées :

- Savoir coordonner et utiliser des ressources humaines et matérielles ;
- Capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Être en mesure d'échantillonner et d'inventorier le milieu forestier ;
- Connaissance des insectes ravageurs et des essences forestières ;
- Connaissances approfondies de la santé et sécurité au travail en milieu forestier.

OFFRE D'EMPLOI

Technicien.ne en foresterie (Baie-Comeau, Val d'Or, Mont-Laurier, SAM, Dolbeau)

Être un.e technicien.ne en foresterie à la SOPFIM, c'est coordonner et participer aux travaux forestiers reliés aux programmes de protection des forêts. Plus qu'un.e technicien.ne, deviens un.e protecteur.trice de la forêt !

Responsabilités :

Sous la responsabilité de l'adjoint aux relevés, le.la technicien.ne coordonne les travaux terrain des ouvrier.ères forestier.ères durant la saison opérationnelle.

Les défis proposés sont :

- Coordonner l'ensemble des travaux d'échantillonnage effectués par les équipes d'ouvrier.ères forestier.ères du secteur sous sa responsabilité ;
- Participer à la formation des employé.es et des étudiant.es sous sa supervision ;
- Élaborer et appliquer les suivis relatifs au contrôle qualité des évaluations en forêt ;
- Assurer la disponibilité des matériaux et des consommables ;
- Produire un rapport périodique de l'avancement des travaux, des observations réalisées et des difficultés rencontrées à son.sa supérieur.e ;
- Appliquer les normes SST et environnementales.

Rémunération et conditions de travail offertes par la SOPFIM :

- Emploi d'une durée de 25 à 30 semaines (mi-avril à fin octobre 2025) ;
- Un taux horaire à partir de 27,24 \$;
- Horaire de travail de 80 h aux deux semaines ;
- Admissible à un compte de dépenses lorsqu'attitré à un local de foresterie en dehors de votre région (incluant une auto de location, l'hôtel et une allocation de dépenses) ;
- Possibilité de temps supplémentaire en période de pointe.

L'échelle de traitement du poste de Technicien en foresterie correspond à celle prévue pour la classe d'emploi 700 de la convention collective de la SOPFIM.

Exigences requises par le poste :

- DEC en foresterie ou dans un domaine connexe ;
- Posséder 2 ans d'expérience pertinente ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Posséder de l'expérience en conduite de VTT ;
- Être disponible pour se déplacer dans différentes régions du Québec selon les besoins opérationnels ;
- Savoir utiliser la suite Microsoft Office ;
- Être apte à lire, à travailler et à s'orienter avec les cartes topographiques forestières et écoforestières.

Aptitudes recherchées :

- Savoir coordonner des ressources humaines et matérielles ;
- Capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Être en mesure d'échantillonner et d'inventorier le milieu forestier ;
- Connaissance des principaux insectes ravageurs et des essences forestières ;
- Connaissances approfondies en santé et sécurité au travail en milieu forestier.



OFFRE D'EMPLOI

Technicien.ne en foresterie (Chicoutimi)

Être un.e technicien.ne en foresterie à la SOPFIM, c'est coordonner et participer aux travaux forestiers reliés aux programmes de protection des forêts. Plus qu'un.e technicien.ne, deviens un.e protecteur.trice de la forêt !

Responsabilités :

Sous la responsabilité de l'adjoint aux relevés, le.la technicien.ne coordonne les travaux terrain des ouvriers forestiers durant la saison opérationnelle.

Les défis proposés sont :

- Coordonner l'ensemble des travaux d'échantillonnage effectués par les équipes d'ouvrier.ères forestier.ères du secteur sous sa responsabilité ;
- Participer à la formation des employé.es et des étudiant.es sous sa supervision ;
- Élaborer et appliquer les suivis relatifs au contrôle qualité des évaluations en forêt ;
- Assurer la disponibilité des matériaux et des consommables ;
- Produire un rapport périodique de l'avancement des travaux, des observations réalisées et des difficultés rencontrées à son.sa supérieur.e ;
- Appliquer les normes SST et environnementales.

Rémunération et conditions de travail offertes par la SOPFIM :

- Emploi d'une durée de 25 à 30 semaines (mai à octobre) ;
- Un taux horaire à partir de 27,24 \$;
- Horaire de travail de 80 h aux deux semaines ;
- Possibilité de temps supplémentaire en période de pointe.

L'échelle de traitement du poste de Technicien en foresterie correspond à celle prévue pour la classe d'emploi 700 de la convention collective de la SOPFIM.



Exigences requises par le poste :

- DEC en foresterie ou dans un domaine connexe ;
- Posséder 2 ans d'expérience pertinente ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Posséder de l'expérience en conduite de VTT ;
- Savoir utiliser la suite Microsoft Office ;
- Être apte à lire, à travailler et à s'orienter avec les cartes topographiques forestières et écoforestières.

Aptitudes recherchées :

- Savoir coordonner des ressources humaines et matérielles ;
- Capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Être en mesure d'échantillonner et d'inventorier le milieu forestier ;
- Connaissance des insectes ravageurs et des essences forestières ;
- Connaissances approfondies de la santé et sécurité au travail en milieu forestier.



OFFRE D'EMPLOI

Technicien.ne en foresterie (Gaspé, New Richmond, Amqui)

Être un.e technicien.ne en foresterie à la SOPFIM, c'est coordonner et participer aux travaux forestiers reliés aux programmes de protection des forêts. Plus qu'un.e technicien.ne, deviens un.e protecteur.trice de la forêt !

Responsabilités :

Sous la responsabilité de l'adjoint aux relevés, le/la technicien.ne coordonne les travaux terrain des ouvrier.ères forestier.ères durant la saison opérationnelle.

Les défis proposés sont :

- Coordonner l'ensemble des travaux d'échantillonnage effectués par les équipes d'ouvrier.ères forestier.ères du secteur sous sa responsabilité ;
- Participer à la formation des employé.es et des étudiant.es sous sa supervision ;
- Élaborer et appliquer les suivis relatifs au contrôle qualité des évaluations en forêt ;
- Assurer la disponibilité des matériaux et des consommables ;
- Produire un rapport périodique de l'avancement des travaux, des observations réalisées et des difficultés rencontrées à son.sa supérieur.e ;
- Appliquer les normes SST et environnementales.

Rémunération et conditions de travail offertes par la SOPFIM :

- Emploi d'une durée de 25 à 30 semaines (mi-avril à fin octobre 2025) ;
- Un taux horaire à partir de 27,24 \$;
- Horaire de travail de 80 h aux deux semaines ;
- Possibilité de temps supplémentaire en période de pointe.



L'échelle de traitement du poste de Technicien en foresterie correspond à celle prévue pour la classe d'emploi 700 de la convention collective de la SOPFIM.

Exigences requises par le poste :

- DEC en foresterie ou dans un domaine connexe ;
- Posséder 2 ans d'expérience pertinente ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Savoir utiliser la suite Microsoft Office ;
- Être apte à lire, à travailler et à s'orienter avec les cartes topographiques forestières et écoforestières.

Aptitudes recherchées :

- Savoir coordonner et utiliser des ressources humaines et matérielles ;
- Capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Être en mesure d'échantillonner et d'inventorier le milieu forestier ;
- Connaissance des insectes ravageurs et des essences forestières ;
- Connaissances approfondies de la santé et sécurité au travail en milieu forestier.



OFFRE D'EMPLOI

Technicien.ne en foresterie (Rimouski)

Être un.e technicien.ne en foresterie à la SOPFIM, c'est coordonner et participer aux travaux forestiers reliés aux programmes de protection des forêts. Plus qu'un.e technicien.ne, deviens un.e protecteur.trice de la forêt !

Responsabilités :

Sous la responsabilité de l'adjoint aux relevés le/la technicien.ne coordonne les travaux terrain des ouvrier.ères forestier.ères durant la saison opérationnelle.

Les défis proposés sont :

- Coordonner l'ensemble des travaux d'échantillonnage effectués par les équipes d'ouvrier.ères forestier.ères du secteur sous sa responsabilité ;
- Participer à la formation des employé.es et des étudiant.es sous sa supervision ;
- Élaborer et appliquer les suivis relatifs au contrôle qualité des évaluations en forêt ;
- Assurer la disponibilité des matériaux et des consommables ;
- Produire un rapport périodique de l'avancement des travaux, des observations réalisées et des difficultés rencontrées à son.sa supérieur.e ;
- Appliquer les normes SST et environnementales.

Rémunération et conditions de travail offertes par la SOPFIM :

- Emploi d'une durée de 25 à 30 semaines (mai à octobre) ;
- Un taux horaire à partir de 27,24 \$;
- Horaire de travail de 80 h aux deux semaines ;
- Admissible à un compte de dépenses lorsqu'attitré à un local de foresterie en dehors de votre région (incluant une auto de location, l'hôtel et une allocation de dépenses) ;
- Possibilité de temps supplémentaire en période de pointe.

L'échelle de traitement du poste de Technicien en foresterie correspond à celle prévue pour la classe d'emploi 700 de la convention collective de la SOPFIM.



Exigences requises par le poste :

- DEC en foresterie ou dans un domaine connexe ;
- Posséder 2 ans d'expérience pertinente ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Être disponible pour se déplacer dans différentes régions du Québec selon les besoins ;
- Savoir utiliser la suite Microsoft Office ;
- Être apte à lire, à travailler et à s'orienter avec les cartes topographiques forestières et écoforestières.

Aptitudes recherchées :

- Savoir coordonner des ressources humaines et matérielles ;
- Capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Être en mesure d'échantillonner et d'inventorier le milieu forestier ;
- Connaissance des insectes ravageurs et des essences forestières ;
- Connaissances approfondies de la santé et sécurité au travail en milieu forestier.